



TARIF DES EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE COMMUNE DE BOSSONNENS

Le Conseil communal de Bossonnens,

Vu l'article 60, alinéa 3, litt. D, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes,

Arrête le tarif suivant :

1. Contrôle des habitants

	CHF
Délivrance d'un certificat d'établissement	20.00
Délivrance d'une attestation de domicile	0.00
Délivrance d'une attestation de séjour	0.00
Renouvellement d'une attestation de séjour	0.00
Délivrance d'un certificat de vie	0.00
Délivrance d'une attestation de départ ou d'annonce de départ	0.00
Délivrance d'une autorisation de sortie du territoire suisse délivrée à un-e mineur-e	10.00
Annonce détenteur de chien	0.00
Légalisation de signature	20.00
Authentification de documents	20.00
Communication à un particulier ou à une organisation privée qui rend vraisemblable un intérêt légitime les nom, prénom, sexe, date de naissance, état civil, profession, adresse et date d'arrivée, date de départ et la destination d'une personne	10.00
Communication, en vue de leur utilisation à des fins idéales dignes d'être soutenues, des nom, prénom, date de naissance et adresse de personnes définies par un critère général	0.00
Communication à une autorité ou à une administration publique les données dont elle a besoin pour l'accomplissement de sa tâche	0.00
Configuration d'une nouvelle carte de déchetterie	15.00
Photocopie A4 noir/blanc	0.20
Photocopie A4 couleur	1.00
Photocopie A3 noir/blanc	0.50
Photocopie A3 couleur	2.00

2. Caisse communale

2 ^{ème} rappel	10.00
3 ^{ème} rappel	20.00

1^{ère} entrée en vigueur au 25 septembre 2023. La version actuelle est en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2025.

Ainsi adopté par le Conseil communal dans sa séance du 29 septembre 2025.

CONSEIL COMMUNAL
DE BOSSONNENS

Jérôme Jourdan,
Syndic

Sandra Tâche,
secrétaire